

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190701-2019_07_01_10-DE



(Finistère)

Landéda, le 19 juin 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2019

Plan de gestion du site de Troménec

RAPPORT N° 10/2019-06

Le conseil départemental du Finistère a cédé à la commune de Landéda les parcelles situées sur l'aire de captage d'eau potable de la commune dont il était propriétaire. La commune doit donc désormais assurer la gestion du site. Ce lieu, protégé par un arrêté préfectoral au titre de la protection du captage d'eau potable, est caractérisé par une zone humide au cœur du site, des zones de prairie, des friches, des espaces boisés. Il accueille un parcours sportif. La municipalité s'interroge sur la manière la plus pertinente de gérer le site à la fois pour préserver la biodiversité tout en permettant un usage récréatif du lieu.

Pour être accompagnée dans cette démarche de mise en œuvre d'un plan de gestion, la commune souhaite solliciter les étudiants en master Gestion et Conservation de la Biodiversité à l'Université de Bretagne Occidentale à Brest. En effet, par l'intermédiaire de Broussailles, l'association des étudiants de cette formation, ces derniers mettent en application leurs connaissances et compétences sur des cas d'études concrets. Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du site de Troménec, ils réaliseront, dans un premier temps, un état des lieux du périmètre d'études sur le plan juridique, historique, écologique et enquêteront aussi sur les usages et les perceptions du site. Dans un second temps, ils proposeront des solutions de valorisation.

Cette étude se déroulera de septembre 2019 à mars 2020. Une convention entre la mairie et l'association Broussailles sera établie pour entériner le partenariat. En contrepartie des engagements pris par l'association Broussailles dans le cadre de cette convention, la commune lui versera la somme forfaitaire de 5000 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 19
Votants	= 23

**Délibération du conseil
municipal
N°10/2019-06
Réunion du 1^{er} juillet 2019**

PLAN DE GESTION DU SITE DE TROMENEC

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,
Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Alexandre TREGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU arrivé à 18h31, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Daniel GODEC, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme Rachel MARZIOU (Procuration à M. Christophe CARIOU)

M. Pierre-Louis LE CAM (Procuration à Mme Isabelle POULLAIN)

M. Philippe MARTIN (Procuration à M. Alexandre TREGUER)

Mme Cathy LARIDAN (Procuration à Mme Christine CHEVALIER)

M. Hervé LOUARN a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des Commissions vie associatives, animations et culture en date du 19 juin 2019,

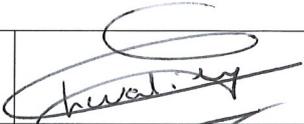
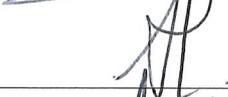
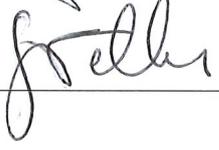
VU le rapport de Mme le Maire,

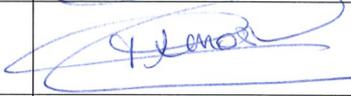
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,

M. Alexandre TREGUER, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec l'association Broussailles dans le cadre de la création d'un plan de gestion du site de Troménec.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	